



## CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire est convoquée le **dimanche 22 septembre 2024**, à l'effet de se prononcer sur les objets suivants :

### 1. OBJETS

#### Votations fédérales

- Initiative populaire du 8 septembre 2020 «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage» (Initiative biodiversité)
- Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)

### 2. HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

#### ST-MARTIN – BUREAU COMMUNAL (1<sup>ER</sup> ETAGE)

En vertu des principales modifications apportées à la loi sur les droits politiques et à la loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2018, les bureaux de vote seront ouverts de la manière suivante :

**Dimanche**    **22 septembre 2024**    **de 09h00 à 10h00**

### 3. MODALITES DU VOTE

L'électeur souhaitant voter par correspondance ou par dépôt à la Commune place son bulletin dans l'enveloppe de vote correspondante. Il introduit ensuite l'enveloppe de vote dans l'enveloppe de transmission.

### 4. ENVOI PAR POSTE

L'électeur qui exerce son vote par la voie postale, affranchit, sous peine de nullité, l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant la votation.

L'envoi groupé d'enveloppes de transmission est interdit, sous peine de nullité.

### 5. DEPOT A LA COMMUNE

L'électeur peut exercer son vote en déposant l'enveloppe de transmission fermée directement auprès du secrétariat communal, **dans l'urne scellée prévue à cet effet** :

**Judi**    **19 septembre 2024**    **de 16h00 à 18h00**  
**Vendredi**    **20 septembre 2024**    **de 15h00 à 17h00**

L'enveloppe de transmission ne doit pas être déposée dans la boîte aux lettres de la Commune, sous peine de nullité.

St-Martin, le 5 août 2024

MUNICIPALITE DE ST-MARTIN

  
**ALAIN ALTER**  
Président

**MICHEL GASPOZ**  
Secrétaire communal